

# AMIANTE Opérateur de chantier - Sous-Section 4- INITIAL <sup>A-OP-INI</sup>

Notre organisme de formation est affilié à Certi Consult qui est habilité à dispenser les formations SS4 par l'INRS, le seul dans le Sud-Aquitaine. Ceci est un gage de qualité.

Nos formations ouvrent droit aux aides et subventions TPE, délivrées par les CARSAT. Nous sommes le seul organisme de formation dans le sud à posséder un plateau de formation amiante mobile habilité par l'INRS pour réaliser vos formations dans VOTRE ENTREPRISE.

## Objectifs

Travailler en respectant les règles de prévention pour se protéger du risque amiante.

### Public Visé

Opérateur de chantier.

### Pré Requis

Savoir lire (Notamment pour utiliser les notices de poste)  
Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous section 4.
- Mettre en œuvre pour toute intervention sous section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

## Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.

Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)

## Parcours pédagogique

Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;  
Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;  
Les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;  
Application du mode opératoire.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs justifiant d'un niveau encadrement technique SS4, d'une formation de formateur amiante SS4 et de 3 années d'expérience à minima.

Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.

## Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée selon le référentiel INRS SS4 et les modalités d'évaluation de celui-ci en vue de valider la remise d'une attestation de compétence par l'employeur. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de compétence de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Évaluation théorique de 20 questions par QCM et évaluation des acquis pratique de 1 heure

Validation

Remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances.

Suivi : Feuille d'émargement.

## Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

### Durée

**14.00** Heures  
**2** Jours

### Effectif

10 personnes maximum



Contactez-nous !

Eric FERIGO  
GERANT

Tél. : 0564270517  
Mail : [contact@certiconsult.fr](mailto:contact@certiconsult.fr)



236948